

la rue du Faubourg-du-Temple en fredonnant quelques airs du pays, lorsqu'arrivés au pont du canal, l'envie leur prit de danser une bourrée sur la berge à la lueur du gaz. Ils se mirent aussitôt en place, et peu après le bruit de leurs pieds appliqués rudement sur le sol se faisait entendre dans tout le voisinage. Tout à coup cette danse excentrique s'arrêta, l'un des deux danseurs reprocha à l'autre d'avoir escamoté un ou deux pas; une discussion s'engagea à ce sujet, et, dans la chaleur de la discussion, l'un des jeunes gens poussa l'autre dans le canal, où il disparut sous l'eau.

Épouvanté de cet acte involontaire et perdant la tête, le premier se sauva à toutes jambes sans songer à porter secours à son camarade. Heureusement ce dernier étant remonté à la surface de l'eau put appeler à son secours; des habitants voisins accoururent et parvinrent à le retirer du canal au moment où, épuisé par la fatigue, il allait disparaître une dernière fois.

Transporté sur-le-champ au poste du quai Valmy, il y a reçu des soins empressés qui ont ramené peu à peu ses sens, et après une demi-heure de traitement, on a pu le mettre tout à fait hors de danger. C'est alors qu'il a fait connaître les circonstances de sa submersion accidentelle, en se promettant de ne plus danser la bourrée ni sur le bord de l'eau, ni autre part à l'avenir. (Gazette des Tribunaux).

— Une scène de meurtre vient d'avoir lieu dans une localité voisine de Paris.

Jean X... et Pierre D... divisés par un procès de succession, étaient devenus d'irréconciliables ennemis; souvent ils s'étaient pris de querelle, injuriés; mais dernièrement, s'étant rencontrés, le soir, en sortant d'un établissement public, ils en vinrent à se battre à coups de couteau. Telle était leur fureur, qu'ils menaçaient de frapper les personnes qui voulaient intervenir pour empêcher la lutte qui ne cessa qu'au moment où Pierre D..., atteint à la poitrine d'un coup de couteau, roula sanglant sur le sol. Il est grièvement blessé. Jean X... a été arrêté.

— Mercredi dernier, vers cinq heures du soir, M. Séraphin Préaux, cultivateur, demeurant rue Basse-Saint-Pierre, à Montreuil, se rendait à l'une de ses pièces de terre située sur la route de Saint-Mandé. Remarquant que la paille fraîche placée par lui le jour précédent sur un tas de fumier, au bord du chemin, se trouvait dérangée, il s'en approcha, et, à l'aide de sa fourche, essaya de la remettre en état.

Le premier coup qu'il porta sur la masse de fumier fit résonner un corps dur. M. Préaux pensa qu'il s'agissait de quelques tessons de bouteilles. Il se mit en devoir de les enlever; mais ayant ôté une partie de la paille, il fut surpris d'apercevoir une grande quantité d'argenterie. Il y avait notamment :

1.° Six plats de forme ancienne, à filets, marqués J. M.; 2.° deux plats longs, de même forme, à filets, portant la même marque; ces plats étaient brisés chacun en deux morceaux; 3.° vingt-quatre couverts à filets, forme moderne, paraissant avoir peu servi, également marqués J. M.; 4.° vingt-cinq cuillers à café gravées aux mêmes initiales; 5.° une cuiller à potage, à filets, même marque; 6.° cinq cuillers et deux fourchettes, forme ancienne, gravées d'armoiries; 7.° un plat à filets, sans marque.

Le cultivateur chargea cette argenterie dans sa voiture, afin de la porter à la mairie, pensant bien que c'était le produit de quelque vol. Tandis qu'il procédait à cette opération, il remarqua un individu à mine suspecte qui le regardait d'un air éfaré. Cet individu lui parut étranger à la localité.

Informé de ces faits, ajoute le *Droit*, le commissaire de police de Vincennes s'est rendu à la mairie de Montreuil et a fait enlever l'argenterie qui y était déposée et qui a été envoyée à la préfecture. Les investigations faites jusqu'à présent n'ont amené aucune découverte relativement à la provenance de cette argenterie.

— On lit dans le *Courrier de l'Eure*;

« Un rentier d'Evreux, M. Baudard, a perdu dimanche dernier, dans la cour de la Préfecture, un paquet contenant 28,000 fr. en billets de banque. Heureusement pour lui, ce trésor est tombé entre des mains qui, au lieu de se fermer pour le retenir, se sont ouvertes pour le rendre à son légitime propriétaire.

« Le paquet a été, en effet, trouvé par un jeune homme, le nommé Buisson, âgé de vingt-un ans, garçon limonadier, qui s'est empressé de remettre ce précieux dépôt du hasard à son patron, M. Lacombe, propriétaire du café de Foi, Grande-Rue, qui avait de lui-même et spontanément rénuméré cet acte de probité.

« C'est là un de ces généreux mouvements de cœur qu'on ne saurait trop encourager en leur donnant toute la publicité possible. Nous sommes heureux d'ajouter que M. le préfet, dont la générosité n'a plus besoin d'éloge, appréciant le mérite de cette bonne action, s'est empressé d'accorder au jeune Buisson une somme de 200 francs à titre de récompense.

« A côté de cette large appréciation d'un mérite si rare de nos jours, nous sommes obligés de dire que le propriétaire des billets a cru témoigner suffisamment sa reconnaissance en donnant 70 fr. au jeune homme qui pouvait s'approprier une partie de sa fortune. »

— On lit dans l'*Ami de l'Ordre*, de Noyon, du 1<sup>er</sup> mars :

« Il vient de se passer dans les environs de Noyon un fait entouré d'un certain mystère et de nature à piquer la curiosité publique.

« Il y a plusieurs jours, vers sept heures du soir, une sage-femme, résidant à Z..., bourg situé à peu de distance de notre ville, voit arriver à sa porte un équipage. Un monsieur en descend, réclame le ministère de la sage-femme que nous appellerons la dame X..., la fait monter dans la voiture, et, fouette cocher! les voilà partis à bride abattue.

« Cependant, avant de sortir du bourg, la voiture va plus lentement, tourne plusieurs fois sur elle-même à l'endroit le plus large de la rue, de manière à dérouter la dame X..., qui effectivement ne sait où on la mène. Le cocher et la personne qui se trouvait avec lui, avaient évité ses regards, et avaient mis tous leurs soins à n'être pas reconnus.

« Après un trajet d'environ quatre heures fait au galop, la voiture s'arrêta. La sage-femme, entièrement désorientée, ne sait où elle est, car la nuit est des plus obscures. On lui fait monter un perron, puis un grand escalier intérieur, et, après avoir parcouru un long corridor, elle est introduite dans une chambre, où se tenait couchée et voilée une femme qui réclamait les soins de son ministère.

« L'appartement n'étant pas assez éclairé pour les besoins urgents de la circonstance, la dame X... en fit l'observation, et sur-le-champ, comme par un coup de baguette magique, la lumière augmenta graduellement, mais faiblement, sans que rien indiquât d'où elle provenait.

« Le cas étant grave, la sage-femme témoigna le désir d'être assistée d'un médecin; mais il lui fut répondu qu'on avait toute confiance en elle. Alors elle déclara qu'elle ne voulait point terminer son opération sans témoins. Aussitôt apparurent quatre hommes porteurs de longues barbes. Malgré le peu de clarté, cependant, la sage-femme crut remarquer l'attitude peu assurée de ces quatre hommes, qu'elle soupçonna être des femmes déguisées avec des barbes postiches.

« Bref, les devoirs de son ministère étant accomplis, la dame X... fut réintégrée dans la cahèche et rendue à son domicile après un nouveau trajet de quatre grandes heures. A peine eut-elle mis pied à terre, que la voiture disparut immédiatement avec ses conducteurs. Ceux-ci, dans leur précipitation, négligèrent (sans doute par oubli) d'offrir à la dame X... les honoraires qui lui étaient dus, et que celle-ci ne sait à qui réclamer, après un voyage aussi mystérieux.

« Notre récit est conforme à celui de la sage-femme, qui a déposé sa plainte entre les mains du commissaire de police du canton, et ses déclarations ont été transmises au parquet du tribunal de l'arrondissement. »

— On écrit d'Anvers, à la date du 28 février :

« Un grave accident a failli avoir lieu hier sur notre rade, vers 5 1/2 heures du soir. Le grand navire anglais *Robert Parker*, arrivant d'Odessa, ayant un tirant d'eau de 24 pieds, remorqué par deux vapeurs, venait de mettre à l'ancre, lorsqu'un bateau de rivière, mouillé à une petite distance du navire anglais, embarqua par la force du courant et vint se jeter en travers sur l'avant du *Robert Parker*, dont la chaîne-câble se rompit.

« Le bâtiment, le bateau et les remorqueurs allèrent aussitôt en dérive, sans que les vapeurs pussent être d'aucune utilité, à cause de la position prise par le bateau abordeur. La seconde ancre ne pouvait être mouillée, parce qu'elle serait tombée sur le pont du bateau de rivière.

« C'est dans cette position que les quatre bâtiments furent poussés avec une force extraordinaire, dans la direction de la Tête de la Grue, menaçant de broyer une goélette anglaise, qui y déchargeait sa cargaison dans un allège. Heureusement que l'on parvint à dégager le bateau de rivière, de manière que la deuxième ancre du *Robert Parker* put enfin tomber.

« Les deux vapeurs qui continuaient à battre de toute la force de leurs machines et l'ancre, qui heureusement a tenu à temps, ont préservé le *Robert Parker* d'avaries très-graves, et sauvé d'une destruction complète les navires qui se trouvaient amarrés à la Tête de la Grue.

« Toutes les personnes présentes ont remarqué le sang-froid du pilote et l'a-propos de ses manœuvres qui ont prévenu un désastre. »

— Lundi dernier, le feu s'est déclaré dans un wagon du train parti de Liège pour Verviers à 5 1/2 heures de relevée. Un compartiment de ce wagon était occupé par deux employés de la douane, l'autre était vide et c'est de celui-ci qu'une épaisse fumée, aperçue par le chef de convoi Defooz, à l'entrée du tunnel de Fraipont, sortait depuis quelque temps sans que les deux douaniers y eussent fait attention.

Donner le coup de sifflet d'alarme, sauter du convoi avant qu'il fut arrêté, courir au wagon embrasé fut pour le brave Defooz l'affaire de deux minutes. Grâce à la présence d'esprit et au sang-froid de cet homme dévoué, en quelques instants tout danger avait disparu.

On ne peut penser sans frémir à l'immense catastrophe qui serait résultée de cet incendie, s'il n'avait été étouffé immédiatement; encore quelques minutes, le feu se communiquait à tout le train, comme on en a eu plusieurs exemples en France et en Belgique.

— On lit dans la correspondance Lafitte Bul-

lier : « Nous apprenons de New-York que l'extradition des sieurs Carpentier et Grellet a été définitivement accordée par le gouvernement des Etats-Unis. Les pièces complétant la procédure, exigées par les autorités américaines, sont arrivées et ont été examinées par l'attorney général de la république.

« Carpentier et Grellet doivent être embarqués le 10 mars prochain, à bord du *Fulton*, qui doit ramener également en France M. Tissandier, agent de la Compagnie du chemin de fer du Nord. C'est à bord de ce même bâtiment que les deux employés infidèles s'étaient rendus aux Etats-Unis. »

— On rapporte que, dans un des principaux salons de Moscou, une altercation fort vive s'est élevée entre le comte B. et un vieux professeur d'histoire à l'Université de Moscou. Celui-ci attaquait violemment le discours de Robert Peel défendu par le comte : il ne comprenait pas qu'il se trouvât un Russe assez peu patriote pour excuser une insulte faite à l'honneur de son pays. Cette discussion avait lieu à l'écart, dans l'embrasure d'une croisée. Les personnes qui se trouvaient réunies auprès de la maîtresse de maison y prêtaient peu d'attention. Lorsque tout-à-coup le bruit d'un soufflet se fit entendre et au même instant on aperçut le vieillard renversé et foulé avec fureur sous les pieds du comte. On se précipita pour séparer les deux adversaires; mais il était trop tard : le professeur, couvert de sang, fut relevé dans un état désespéré. On assure qu'il a succombé aux suites de ses blessures. Cet événement a produit une sensation difficile à décrire.

— On écrit de la frontière de Transylvanie au *Journal allemand de Francfort* :

« La police a découvert à Galatz une grande bande de brigands. Le chef de la bande avait réuni chez lui ses camarades. Quand il leur eut exposé ses projets, chacun tira son poignard; et tous prêtèrent à genoux le serment d'union. On devait commencer, dès la nuit même, l'exécution des crimes projetés. La femme du chef, qui avait entendu dans une chambre à côté de dans les vols qu'on commettrait, tout individu qui ferait la moindre résistance serait tué, fut fort effrayée et courut chez un voisin auquel elle fit connaître le complot. Le voisin courut avertir la police, qui entourait aussitôt la maison et arrêta quinze brigands avec leur chef. On dit que la bande compte quarante membres à Braïla, soixante à Bucharest et cinquante à Galatz. On espère que la justice parviendra à s'en emparer.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 1<sup>er</sup> mars 1857.

Sommes versées par 72 déposants, dont 12 nouveaux fr. 9,362 00

21 demandes en remboursement » 4,829 32

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

### BULLETIN DE CORRESPONDANCE.

*Bourse du Havre du jeudi 26 février.* — COTONS. — On a continué d'exécuter hier au soir les petits ordres en main, en sorte que les ventes du jour ont monté au chiffre de 1,052 balles, à prix toujours soutenus. — Les lettres de Liverpool reçues ce matin accusent bien un peu de faiblesse sur les plus hauts cours du 16 courant, mais en somme la position n'est pas mauvaise. Les manufacturiers anglais parlent bien toujours de la nécessité dans laquelle ils se trouveront de réduire les heures de travail, mais ils ne le font pas et l'année peut dire qu'ils le feront, parce qu'il n'y a pas de stock en marchandises fabriquées.

La demande a ouvert ce matin sans grand entrain. On exécute toujours les ordres de consommation et les prix se tiennent. — Les débarquements continuent d'ailleurs à dégager le marché d'une certaine quantité de coton qui s'expédie directement.

Le prochain steamer attendu des Etats-Unis est le *Vigo* dû au Havre vers samedi ou dimanche.

*Dépêche télégraphique.* — Liverpool, jeudi. — Ventes 6,000 balles, sans changement.

*Deuxième dépêche.* — *Alps*, arrivé. — New-York, 14 février, coton en hausse de 1/8; demande modérée; middling George 13 1/2; Mobile, 13 5/8; Louisiane, 13 3/4. — New-Orléans, le 12 février, marché ferme, middling 12 1/2 à 13 3/4. — Charleston, le 12, good-middling 13 c.

*Bourse du Havre du vendredi 27 février.* — COTONS. — La semaine que nous finissons avait débuté avec une assez grande activité et des cours en hausse, mais Liverpool n'a pas aidé à la continuation du mouvement, cette fois, et nous sommes revenus au calme sans que toutefois nos cours aient été sensiblement altérés. Le coton nous arrive cependant avec beaucoup de régularité, les expéditions des Etats-Unis remplacent en mer ce qui entre au port, mais à côté de ce double inconvénient, la consommation vient volontiers aux achats, ce qui dégage chaque jour la place. Les débouchés sont encore assez forts cette semaine, et avec des importations suivies, notre stock a néanmoins fléchi. — Aujourd'hui les affaires sont très-languiissantes et Liverpool arrive avec 1/16 de baisse. — Nos prix sont sans changement et la cote révisée cette après-midi a été montée de fr. 1 pour le très-bas des Etats-Unis et pour le très-ordinaire George.

Les Ventes de la semaine s'élevaient à 6,446 balles, dont 6,121 des Etats-Unis. Les Débouchés, dans le même temps, montent à 42,860 — — 42,500 des Etats-Unis. Les Arrivages, dans le même temps, ont été de 40,846 — — 40,551 des Etats-Unis. Le Stock est de 82,620 — — 80,395 des Etats-Unis. Contre l'année dernière (29 février) 81,357 — — 77,892 des Etats-Unis.

Nous avions en mer hier au soir 47,624 balles coton, des Etats-Unis, outre 34 navires connus en charge dans les divers ports, contre 54,465 balles en mer, et 30 navires en charge, à même date en 1856.

*Dépêche télégraphique.* — Liverpool, vendredi. — Ventes de la semaine 44,000 balles, dont 31,000 pour la consommation. — Arrivages : 59,000 balles. — Middling New-Orléans, 7 13/16. — Ventes du jour 7,000 balles; à prix soutenus.

*Bourse du Havre du samedi 28 février.* — COTONS. — Les affaires ont clos avec calme hier soir, après réception de la dépêche de Liverpool et les ventes notées au jour n'ont pas dépassé 737 balles en y comprenant même quelques lots traités la veille.

Les avis de Moulhouse sont des plus froids; à la Bourse du 25, il n'y a pas eu d'affaires. — A Rouen aussi, les tissus et les fils ont dans un calme plat, mais néanmoins les cours se soutiennent et l'on espère le retour prochain des acheteurs.

Malgré le calme des centres manufacturiers, la demande a repris ce matin avec plus de régularité, et il s'est traité un peu plus d'affaires, avec des prix bien tenus.

Les avis des Etats-Unis, reçus par *Alps*, confirment la dépêche détaillée d'avant-hier. Nous voyons, en outre, diverses expéditions pour le Havre, soit *Esperance*, 7 février, de Charleston; *National*, le 5, de Mobile; *Sea-Dog* et *Charter-Oak*, les 2 et 3, de New-Orléans.

Les dernières dépêches des marchés du Sud sont du 12 février. — A cette date le marché de New-Orléans était fermé de 12 1/2 à 12 3/4 pour middling; les ventes du jour allaient à 9,500 b. — A Charleston, on avait monté de 1/8 à 1/4 dans la huitaine, ce qui remettait le good middling à 13 c. avec 1,900 b. de ventes dans la journée et 10,000 dans la semaine.

*Dépêche télégraphique.* — Liverpool, Samedi. — Ventes 6,000 b., sans changement.

Nous ne saurions trop engager les personnes qui font usage de l'éclairage au gaz le *Cherche-fuite Maccaud*, au moyen duquel on découvre immédiatement les fuites qui se produisent dans les tuyaux. — L'application du *Cherche-fuite* prévient tout accident et rend l'emploi du gaz exempt de tout danger.

Le *Cherche-fuite Maccaud* est l'objet d'un brevet d'invention dont la validité a été consacrée par arrêt de la Cour impériale, en date du 20 décembre dernier, qui a condamné les contrefacteurs.

Le *Cherche-fuite Maccaud* est un appareil d'une grande simplicité et dont aucune localité éclairée par le gaz ne devrait être dépourvue. — Nous recommandons vivement son application aux établissements qui ont été jusqu'à ce jour exposés à ne prévenir les dangers d'explosion que par des moyens insuffisants.

Le mot de la dernière charade est *mil-lion*.

#### LOGOGRIPIE.

J'aime bien moins un fier coursier,  
Au grand galop, qu'en suivant mon entier;  
Et j'ai raison. Pourtant voyez la différence,  
Et l'inconstance du sort.

Si l'on commence  
Par la finale en remontant, j'ai tort.

Pour tous les articles non signés, J. Rehouff.

#### TAXE DU PRIX DU PAIN.

Pain de ménage, le kilogramme	32 »
Pain de 2 <sup>e</sup> qualité, idem	36 »
Pain blanc, idem	41 »
Pain de fleur (dit pain-français), 125 gr.	7 »
Les deux pains	13 »
Les quatre pains	26 »
Les huit pains	52 »

#### THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Sous la direction de M. COUVREUR.  
Jeudi 5 mars 1857.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE  
AU BÉNÉFICE DES PAUVRES.

**THÉRÈSE**

ou l'orpheline de Genève.

Mélodrame en 3 actes.  
LE GAMIN DE PARIS

Vaudeville en 2 actes.  
Pendant l'entr'acte, pas de deux, par M. Chaud et M. Couvreur.

M. Couvreur, pour reconnaître les nombreux témoignages de sympathie qui lui ont été donnés, s'efforcera d'augmenter son répertoire pour varier les représentations.